

# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

## 2020-2021

---

### **Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 octobre 2020 à 17 h 30 par visioconférence**

#### Présences

Mélissa Laflamme

Serge Duclos

Nathalie Bédard

Luc Bouchard

Louise Fortier

Danielle Fortin

Jean Lamontagne

Patrick Lapointe

Chantale Lévesque

Marie-Pier Riverin-Gagnon

Yves-Marie Rolland

Stéphane Tanguay

Directrice

Carrefour Jeunesse-Emploi Charlesbourg-Chauveau

Agente de développement

Enseignant – secteur santé

Agente de bureau classe principale

Enseignante – secteur Horticole

Consultant en arboriculture

Enseignant – secteur Soutien informatique

Enseignante – secteur ATP

Conseillère pédagogique

Enseignant – Alimentation et tourisme

Bureau de Services Québec de Charlesbourg

Émilie St-Arnaud

Félix Vaillancourt

Élève en Santé, assistance et soins infirmiers

Élève en Cuisine

#### Invitée

Alexandra Caron

#### Absence

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, monsieur Serge Duclos déclare la séance ouverte.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020
- 4.0 Suivis au procès-verbal du 14 octobre 2020
- 5.0 Période de questions accordée au public
- 6.0 Correspondance et dépôt de documents
- 7.0 Points à traiter
  - 7.1 Dépôt de l'état de fermeture de l'année financière 2019-2020
  - 7.2 Adoption du budget 2020-2021
  - 7.3 Dépôt du document de consultation et de l'échéancier pour l'offre de service 2021-2022
- 8.0 Communication de la présidence
- 9.0 Communication de la direction
- 10.0 Prochaine rencontre

**CE 20/21-07** Madame Émilie St-Arnaud propose l'adoption de l'ordre du jour en ajoutant le point 7.4 : Formation organisée par le Centre de services scolaire des membres du conseil d'établissement.

\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \*

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020**

**CE 20/21-08** Monsieur Stéphane Tanguay propose d'adopter le procès-verbal du 14 octobre 2020.

\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \*

## **4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2020**

Nous ajusterons nos règles de régie interne tout au long de l'année pour inclure les possibilités de virtuel selon nos besoins.

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC**

Aucune.

## **6. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Madame Mélissa Laflamme mentionne aux membres que de nouveaux documents sur la formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement ont été déposés dans l'invitation TEAMS.

## **7. POINTS À TRAITER**

### **7.1 Dépôt de l'état de fermeture de l'année financière 2019-2020**

La situation financière déficitaire est dû à la fermeture de l'établissement pendant 2 semaines en raison de la COVID et au retour de façon partielle des élèves jusqu'à la fin de l'année. Nous avons donc eu des coûts COVID en perte équivalents à 3 864 803 \$. Nous avons transmis ces coûts COVID au ministère de l'Éducation pour un remboursement.

Nous devons poursuivre les efforts de recrutement et continuer à diversifier notre offre de service en offrant de la formation en ligne, en entreprise ou en ATE. Madame Laflamme remercie le personnel pour leur engagement à poursuivre les efforts pour diversifier l'offre de service.

L'année financière 2019-2020 se termine avec un déficit de 5 394 576 \$. Notre déficit excluant les coûts COVID est donc de 1 529 773 \$.

Madame Alexandra Caron présente un état de fermeture du budget en présentant les résultats dans chacun des secteurs ainsi que le service aux entreprises.

Monsieur Serge Duclos remercie madame Alexandra Caron pour sa rigueur dans ce dossier.

### **7.2 Adoption du budget 2020-2021**

Madame Alexandra Caron présente le bilan comme étant une prévision des dépenses et des revenus. Le budget est basé sur la clientèle assise.

Elle présente le document 8 en expliquant que ce document présente toutes les allocations que le MÉQ nous distribue selon nos prévisions d'effectifs scolaires et le document 6 pour les allocations de nos élèves FPT (formation préparatoire au travail). Les montants du document 6 sont intégrés dans le grand budget. Notre facteur d'ajustement est passé de 2,0580 à 2,1307 pour une différence de +0,0799. Nous avons confirmé 819,21 ETP. Par contre, nous avons confirmé au Centre de services scolaire que nous allons faire 989,80 ETP. Nous avons donc une réserve pour les ETP non réalisés de 64 516 \$.

Nous poursuivons nos efforts pour redresser la situation financière. Nous devons aussi continuer nos efforts de développement au service aux entreprises.

Madame Laflamme précise qu'il y a une somme reportée de 36 532 \$ pour le perfectionnement des enseignants, car plusieurs colloques ont été annulés. Par contre, plusieurs formations pour la formation en ligne sont offertes par le technopédagogue et les conseillers pédagogiques pour s'adapter à la nouvelle réalité.

Les ETP pour la formation de 300 h : *Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée* s'élèvent à 1 947 553 \$.

Monsieur Serge Duclos remercie madame Alexandra Caron pour ce beau travail et sa présentation détaillée.

**CE 20/21-09**

Monsieur Patrick Lapointe propose l'adoption du budget 2020-2021.

\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \*

#### 7.3 Dépôt du document de consultation et de l'échéancier pour l'offre de service 2021-2022

Madame Laflamme mentionne que la consultation pour l'offre de service est débutée depuis le dépôt en CPE le 15 octobre 2020. Un retour devra être fait en CPE le 3 décembre 2020 et l'adoption aura lieu en conseil d'établissement le 9 décembre 2020.

#### 7.4 Formation des membres du conseil d'établissement

Madame Mélissa Laflamme présente une vidéo de 3 minutes : capsule 1. Elle informe aussi les membres que plusieurs documents ont été déposés dans l'invitation de ce soir et qu'une formation obligatoire en 7 capsules devra être suivie par tous les membres du conseil d'établissement. Cette formation a pour objectif de bien préparer les membres à jouer leur rôle.

Le projet de loi 40 a pour but de moderniser la structure de gouvernance scolaire, donner plus d'autonomie aux écoles, en plus de reconnaître l'expertise pédagogique du personnel enseignant.

L'implantation d'une formation obligatoire fait partie des principaux changements apportés à la nouvelle gouvernance scolaire au Québec. Cette formation réaffirme l'importance de soutenir les conseils d'établissement dans la réalisation de leur mandat, pour qu'ils puissent prendre les meilleures décisions, dans l'intérêt de tous les élèves.

### **8. COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE**

Monsieur Duclos remercie tous les membres pour leur présence et leur contribution. Bravo pour ce travail rigoureux.

## **9. COMMUNICATION DE LA DIRECTION**

Madame Laflamme félicite monsieur Serge Duclos pour le salon Carrière Formation. Ce fut un succès pour la première expérience virtuelle et un réel plaisir d'y participer.

Madame Laflamme remercie les membres et les élèves pour leur participation active au conseil d'établissement.

## **10. PROCHAINE RENCONTRE**

Mercredi 9 décembre 2020

La séance est levée à 19h25.

---

Louise Fortier  
Secrétaire

---

Serge Duclos  
Président